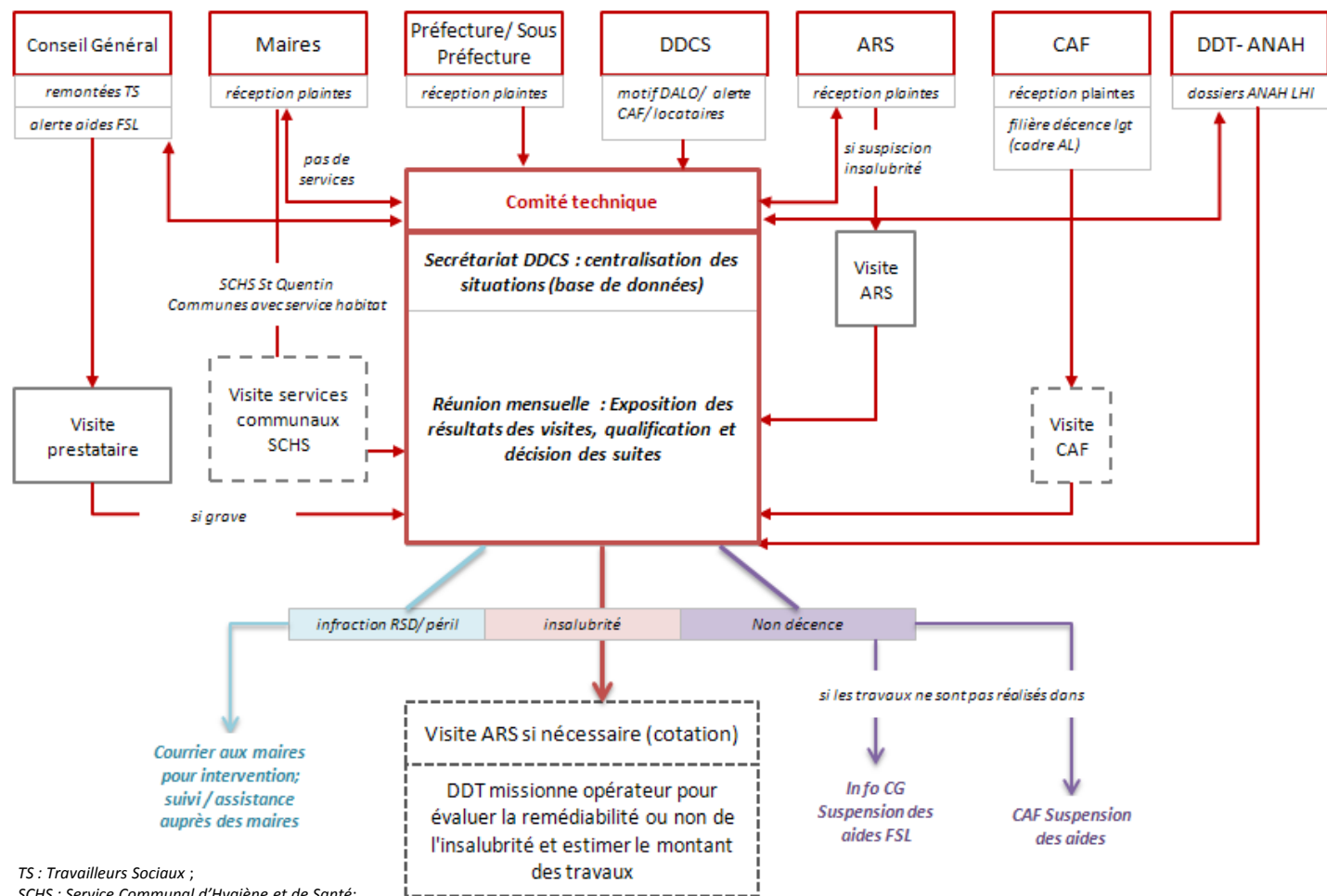


Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne dans l'Aisne



TS : Travailleurs Sociaux ;
 SCHS : Service Communal d'Hygiène et de Santé ;
 AL : allocation logement

UN POLE QUI SE CONSTITUE PROGRESSIVEMENT

Il s'organise dans un premier temps autour de la coopération entre les services de l'Etat, et plus récemment du Conseil Général, et les opérateurs. Le tour de table s'étend progressivement aux autres partenaires des territoires.

UN PÔLE, DISPOSITIF RÉFÉRENT POUR LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION

Les communautés d'agglomération de Saint Quentin et de Soissons sont délégataires des aides à la pierre. Plusieurs OPAH sont en cours sur le territoire.

UNE SÉLECTION DES DOSSIERS ÉTABLIE POUR UN FONCTIONNEMENT EFFICACE DU POLE

Le recensement des situations est effectué par le secrétariat (DDCS). Le pôle est interpellé au cas par cas, par les acteurs qui jugent utile de présenter ces situations au pôle.

UNE ORIENTATION ET UN TRAITEMENT DES SITUATIONS ORGANISÉES PAR LE COMITÉ TECHNIQUE

Un comité technique se réunit une fois par mois. Il recherche des réponses techniques face à des cas précis: mobilisation de l'expertise technique adaptée (ARS, DDT, opérateur lorsqu'il existe), lien avec le procureur ou les services fiscaux, ou encore sollicitation pour avis du pôle national.

CONTACTS UTILES :

DDCS de l'Aisne, pôle logement hébergement
 23, rue Franklin-Roosevelt
 PB 545
 02001 Laon Cedex
DD002@sante.gouv.fr